

LEXIQUE



Évêché d'Amos
450 rue Principale Nord
Amos Qc J9T 2M1

Téléphone : 1-819-732-6515
Télécopieur : 1-819-732-7994
Ce : info.dioceseamos@cableamos.com
Site : www.dioceseamos.org

© Septembre 2008

DIOCÈSE D'AMOS

ANNEXE

Conseil diocésain de pastorale

Sa composition :

- L'Évêque
- Le / la coordonnateur/trice de la pastorale diocésaine
- Le / la Chancelier/ère
- La secrétaire
- Les responsables des équipes d'animation de zones
- Les responsables de divers dossiers diocésains (à la discrétion de l'évêque)
- Personnes-ressources (au besoin)

Équipe locale paroissiale

Sa composition :

L'équipe locale paroissiale se compose idéalement de 7 personnes :

- Coordonnateur/trice de l'équipe;
- Responsables des 4 axes de la vie chrétienne;
- Pasteur (curé ou modérateur);
- Représentant de la fabrique.

PRÉSENTATION DU LEXIQUE¹

Des changements sont survenus dans notre organisation diocésaine; alors, pour bien se comprendre, pour une plus grande clarté des termes et afin d'utiliser les mêmes mots, nous avons cru bon refaire le lexique que voici.

† Eugène Tremblay

A - Les personnes en fonction.	P. 1
B - Les lieux de l'action pastorale.	P. 4
C - Organismes ou instances d'animation pastorale.	P. 6
Annexe	P. 8

PASTORALE

La pastorale est l'activité de tous les baptisés-es ordonnés ou mandatés-es qui ont reçu la mission de conduire, d'enseigner et de sanctifier le peuple de Dieu.

A - Les personnes en fonction.

Évêque

Successeur des apôtres, l'évêque est par son ordination pasteur d'une Église locale ou diocèse. En communion avec le pape et le collège épiscopal, il lui revient localement la charge de sanctifier, d'enseigner et de gouverner son diocèse. Il peut assister le pape dans l'exercice de sa charge, notamment lorsque celui-ci convoque un concile ou un synode.

¹ LE MOT JUSTE, vocabulaire de mots courants de la foi catholique, Novalis. AECQ

Prêtre

En raison du sacrement de l'Ordre qu'il a reçu, le prêtre est collaborateur de l'évêque avec lequel il partage la responsabilité pastorale d'un diocèse en solidarité avec tous les prêtres de ce diocèse. Il exerce habituellement son ministère dans une paroisse, un mouvement ou une institution où il a été nommé par son évêque. Il lui revient, ent'autres, de célébrer la plupart des sacrements, à l'exception du sacrement de l'Ordre réservé à l'évêque et de la Confirmation pour laquelle il doit obtenir une délégation spéciale.

Presbytérium

Ensemble des prêtres qui collaborent au ministère pastoral de l'évêque dans un diocèse.

Vicaire général

Prêtre nommé par l'évêque pour être son collaborateur immédiat et l'aider dans le gouvernement du diocèse tout entier.

Curé

Prêtre à qui l'évêque confie la responsabilité d'une ou de plusieurs paroisses.

Selon le Code de Droit Canonique, le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant sous l'autorité de l'Évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit. (Canon 519)

Équipe locale paroissiale (ÉLP)

Une équipe de personnes baptisées assurant la Mission de l'Église dans une ou plusieurs communautés chrétiennes. Cette équipe reçoit sa mission de l'Évêque qui consiste à prendre en charge, l'évangélisation et l'animation pastorale de la communauté qui lui est confiée selon l'inspiration de Ac 2, 42 et en lien avec le pasteur désigné.

Fabrique

La fabrique est une personne morale constituée en vertu de la loi du Québec sur les fabriques. Elle est formée du président d'assemblée, du curé d'une paroisse ou le desservant d'une desserte et des marguilliers de cette paroisse ou desserte.

partages d'Évangile; la prière et la célébration par la fréquentation des sacrements et la tenue de rencontres spéciales de prière et de méditation; l'engagement envers la justice et la charité en incitant les catholiques à souscrire à des causes de justice envers les personnes démunies et lésées dans leurs droits; la fraternité en organisant des rencontres fraternelles et des fêtes diverses pour permettre aux membres de la communauté chrétienne de mieux se connaître et s'entraider mutuellement.

C – Organismes ou instances d'animation pastorale.

Conseil diocésain de pastorale (CDP)

Instance où se prennent les grandes orientations pastorales du diocèse, en lien avec l'évêque.

Équipes d'animation de zones

Personnes mandatées par l'évêque pour assurer l'animation pastorale de la zone, selon les orientations pastorales diocésaines.

Équipes de secteurs

L'équipe de secteur, composée de prêtres, d'animatrices et de laïques, sera responsable de l'animation pour l'ensemble du secteur et travaillera en lien avec les équipes locales paroissiales.
(Document d'orientations juin 2005)

Équipe « in solidum »

Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque. (Canon 517)

Modérateur

Prêtre qui répond à l'évêque de la charge pastorale exercée solidairement par plusieurs prêtres ou par des équipes composées de diacres, d'agents de pastorale ou d'autres personnes.

Selon le Code de Droit Canonique, le modérateur est celui qui dirige l'activité commune et en répond devant l'évêque. (Canon 517)

Pasteur

Nom générique donné à un baptisé, ordonné selon le rite de l'Église Catholique, mandaté pour assurer la vitalité et la communion entre les communautés chrétiennes, selon les orientations pastorales du diocèse en lien avec l'évêque du lieu. (Curé, modérateur ou vicaire)

Coordonnateur/trice de l'Équipe locale

(Ce terme remplace celui d'animatrice d'équipe locale)

Personne à temps plein ou partiel, rémunérée ou bénévole (mandatée par l'évêque ou par le pasteur de l'unité pastorale, paroisse ou secteur), dont la fonction est de rassembler l'équipe locale, d'assurer sa bonne marche et de la garder en lien (en communion) avec le pasteur et les autres instances diocésaines, de zone ou de secteur. Elle est préoccupée du fonctionnement harmonieux et efficace de l'équipe ainsi que des liens avec la communauté locale. Elle exerce un leadership important de participation et d'unité.

Personne responsable d'un axe évangélique (selon Ac 2, 42)

Personne (mandatée par l'évêque ou par le pasteur de l'unité pastorale, paroisse ou secteur), membre de l'équipe locale paroissiale. Elle est chargée plus particulièrement de veiller à la réalisation et au déploiement d'un des axes évangéliques : *Évangélisation, Célébration, Fraternité* ou Engagement.

Personne-ressource

(Pour une tâche immédiate, ponctuelle, limitée dans le temps.)

Personne reconnue pour ses compétences, rémunérée ou bénévole, dont le rôle est d'informer, de former et d'accompagner selon les besoins exprimés.

Agent/E de pastorale²

L'agente ou l'agent de pastorale est une personne laïque qui, par mission spécifique de l'évêque, collabore à l'exercice de la charge pastorale par des tâches de direction, d'animation ou de coordination. À cet effet, elle peut recevoir de l'évêque un mandat pastoral qui atteste de son aptitude et de sa compétence et lui confie une tâche particulière. On trouve des agentes et agents de pastorale laïques pratiquement à tous les niveaux de l'activité ecclésiale.

Animateur/trice

Personne à temps plein ou partiel, rémunérée ou bénévole, mandatée par l'évêque, dont le rôle est d'assurer la charge pastorale de la communauté chrétienne, en lien avec le curé ou le modérateur désigné, **là où il n'y a pas encore d'équipe locale paroissiale**. Sa première responsabilité est d'aider à la mise sur pied d'une Équipe locale paroissiale et d'agir comme personne-ressource à cet effet.

B - Les lieux de l'action pastorale.³

Diocèse

Le diocèse est constitué de la portion du peuple de Dieu confiée à un évêque dans une circonscription géographique donnée. Le diocèse est divisé en un certain nombre de paroisses. Habituellement, il porte le nom de la ville où se trouve le siège de l'évêque. Le diocèse constitue une Église particulière dans laquelle se trouve vraiment présente et agissante l'Église du Christ, d'où l'expression Église locale.

²⁻³ LE MOT JUSTE, vocabulaire de mots courants de la foi catholique, Novalis. AECQ

Zone

La zone est une partie du territoire du diocèse qui regroupe les paroisses et les missions autour des villes centre du diocèse d'Amos. Ces regroupements sont destinés à favoriser une meilleure coopération et concertation entre les paroisses et les intervenants pastoraux d'un diocèse.

Secteur

Le secteur est un regroupement de paroisses à l'intérieur des zones animé par un pasteur ou une équipe in solidum. La zone est divisée en secteurs lorsque le nombre et la distance entre les paroisses le nécessite.

Paroisse

La paroisse est une partie du territoire du diocèse placé sous la juridiction d'un curé. Pastoralement parlant, c'est une communauté de fidèles constituée de manière stable sur un territoire précis autour d'un **pasteur** désigné, sous l'autorité de l'évêque diocésain.

Desserte

La desserte est une partie du territoire du diocèse, non juridiquement érigé en fabrique, qui est desservie par le pasteur d'une paroisse voisine.

Mission

La mission est une partie du territoire du diocèse placé sous la juridiction d'un missionnaire ordonné et/ou laïque. Les missions ont une constitution légale particulière et se retrouvent surtout en milieu autochtone.

Communauté chrétienne

Dans toutes les portions du territoire du diocèse, la communauté chrétienne désigne l'ensemble des croyantes et des croyants engagés dans la pratique de leur vie de foi, articulée selon ces quatre dimensions : L'éducation de la foi par des catéchètes, des